

- **Baux d'habitation principale (appartements ou maisons) nue ou meublée**  
(soumis à la loi du 06.07.1989 modifiée par la loi ALUR du 27.03.2014) :

**Pour rappel :** La loi Alur a posé le principe selon lequel les honoraires de mise en location d'un logement sont à la charge exclusive du bailleur, à l'exception de quatre prestations que les agents immobiliers devront facturer conjointement au bailleur et au locataire: la visite du logement, la rédaction du bail, la constitution du dossier et la réalisation de l'état des lieux. La part du locataire ne pourra excéder un **plafond maximal de 8 € / m<sup>2</sup>** pour les honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail et **3 € / m<sup>2</sup>** pour la rédaction de l'état des lieux.

PART DU BAILLEUR	PART DU LOCATAIRE
<b>un mois de loyer hors charges et forfait de 150 € ttc</b> soit : - Honoraires d'entremise : forfait de 150 € ttc ( <i>honoraires d'entremise OFFERTS dans le cadre de la signature d'un nouveau mandat de gestion, d'un mandat de gestion en cours ou de la signature d'un mandat de location exclusif</i> ) - Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail : 72,73 % d'un mois de loyer hors charges - Rédaction d'état des lieux d'entrée : 27,27 % d'un mois de loyer hors charges	<b>un mois de loyer hors charges</b> soit : - Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail : 72,73 % d'un mois de loyer hors charges - Rédaction d'état des lieux : 27,27 % d'un mois de loyer hors charges <i>Pour les logements dont les honoraires d'un mois de loyer excéderaient le plafond maximal de 8 € /m<sup>2</sup> pour la visite, la constitution du dossier et de la rédaction de bail et de 3 € /m<sup>2</sup> pour la rédaction de l'état des lieux, les honoraires seront ramenés au plafond maximal fixé par le décret n°2014-890 du 01 août 2014</i>

- **Avenant au bail** : 150 €TTC à la charge du demandeur
- **Baux d'habitation secondaire (appartements ou maisons) nue ou meublée :**  
**Honoraires de négociation et rédaction de bail** : deux mois de loyer hors charges ttc partagés par moitié entre bailleur et locataire
- **Baux commerciaux, dérogoatoires aux statuts des baux commerciaux, professionnels, de droit commun et non réglementés (locaux commerciaux et professionnels) :**  
**Honoraires de négociation et rédaction de bail ou de résiliation:**  
Trois mois de loyer hors charges et hors taxes à la charge du preneur (*auxquels il y a lieu d'ajouter la TVA au taux en vigueur*)  
Il y aura lieu de prévoir en sus les frais d'état des lieux rendus obligatoires par la loi Pinel du 18.06.2014.  
Un mois de loyer à la charge du bailleur (*auxquels il y a lieu d'ajouter la TVA au taux en vigueur*)  
**Honoraires d'établissement d'état des lieux** : 400 € HT partagés entre le bailleur et le preneur
- **Baux à usage d'emplacement de stationnement (garage ou parking) :**  
**Honoraires fixes de négociation et rédaction de bail** : **200 € ttc** à la charge exclusive du preneur
- **Honoraires de gestion courante à la charge du bailleur :**  
**Pack classique :** 7,20 % ttc (6,00 % ht) sur toutes les sommes encaissées  
**Pack sérénité :** 7,80 % ttc (6,50 % ht) sur toutes les sommes encaissées  
**Pack confort :** 8,60 % ttc (7,17 % ht) sur toutes les sommes encaissées  
**Taux GLI (Garantie Loyer Impavé) :** **3,00 % ttc** Détail des prestations comprises dans chaque pack consultable à l'agence

- **Honoraires de transaction à la charge du vendeur :**

Prix de vente	Habitation / Professionnel / Commercial
Jusqu'à 107 000 €	7 000 € TTC
De 107 001 € à 159 000 €	9 000 € TTC
De 159 001 € à 201 000 €	11 000 € TTC
De 201 001 € à 233 000 €	13 000 € TTC
De 233 001 € à 300 000 €	15 000 € TTC
Plus de 300 000 €	5% TTC de la part du prix de vente revenant au vendeur

Prix de vente	Terrains
Jusqu'à 20 000 €	4 000 € TTC
De 20 001 € à 70 000 €	5 000 € TTC
De 70 001 € à 100 000 €	7 000 € TTC
Plus de 100 000 €	10% TTC de la part du prix de vente revenant au vendeur

- **Honoraires de transaction à la charge de l'acquéreur uniquement dans le cadre d'une succession :**

Prix de vente	Habitation / Professionnel / Commercial
Jusqu'à 100 000 €	7 000 € TTC
De 100 001 € à 150 000 €	9 000 € TTC
De 150 001 € à 190 000 €	11 000 € TTC
De 190 001 € à 220 000 €	13 000 € TTC
De 220 001 € à 285 000 €	15 000 € TTC
Plus de 285 000 €	5% TTC

Prix de vente	Terrains
Jusqu'à 16 000 €	4 000 € TTC
De 16 001 € à 65 000 €	5 000 € TTC
De 65 001 € à 93 000 €	7 000 € TTC
Plus de 93 000 €	10% TTC

- En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat
- La délivrance d'une note est obligatoire

# Barème détaillé des honoraires de location et gestion

(Tarifs maximums applicables)

Type de prestation	Montant de la prestation ttc	Pack classique 7,20 % ttc (6,00 % ht)	Pack sérénité 7,80 % ttc (6,50 % ht)	Pack confort 8,60 % ttc (7,17 % ht)
<b>Prestations commerciales</b>				
Mise en ligne du bien à louer sur le site orpi.com et sur les sites partenaires (le bon coin, logic-immo, se loger, réseaux sociaux...)	/	★	★	★
Pose d'un panneau « A louer » (avec accord préalable de l'occupant du logement si celui-ci est habité)	/	★	★	★
Affichage régulier du bien à louer en vitrine	/	★	★	★
Réalisation d'une visite virtuelle	/	★	★	★
Prise de photos HDR	/	★	★	★
Réévaluation du loyer de votre bien avant remise en location	/	★	★	★
Etude, contrôle et validation du dossier de candidature du locataire	/	★	★	★
<b>Prestations comptables et financières</b>				
Edition des comptes rendus de gestion trimestriels	/	★	★	★
Effectuer le quittancement et l'encaissement des loyers	/	★	★	★
Révision annuelle du loyer suivant les indices publiés par l'INSEE	/	★	★	★
Règlement des factures (fournisseurs, syndic, travaux, honoraires agence...)	/	★	★	★
Gestion des retenus sur dépôt de garantie du locataire / Chiffrage des dommages	/	★	★	★
Décompte de fin de location (retenues, charges, travaux,...)	/	★	★	★
Demande de relevé de propriété au centre des impôts (pour calcul ordures ménagères)	10 €		★	★
Création et mise à jour de votre compte extranet	/			★
Attestation de loyer pour Caisse d'Allocations Familiales	/	★	★	★
Aide à la déclaration des revenus fonciers (état préparatoire)	60 €			★
Envoi de documents à un tiers (comptable, avocat, commissaire de justice...) à la demande du bailleur	0,24 € / page + temps passé			★
<b>Prestations administratives</b>				
Régularisation du bail pour le compte du bailleur	/	★	★	★
Réalisation de l'état des lieux d'entrée et de sortie sur logiciel spécialisé avec prise de photos pour les locaux d'habitation	/	★	★	★
Délivrance du congé locataire par voie d'huissier	70 € (+ frais d'acte)			
Frais de photocopies	0,25 € / page			★

Type de prestation	Montant de la prestation ttc	Pack classique	Pack sérénité	Pack confort
		7,20 % ttc (6,00 % ht)	7,80 % ttc (6,50 % ht)	8,60 % ttc (7,17 % ht)
Envoi de toute lettre recommandée	10 € (14 € si envoi supérieur à 50 g)			★
Avis au bailleur du départ des locataires	/	★	★	★
Envoi de l'avis de déménagement du locataire au centre des impôts	/	★	★	★
Gestion de certains documents Cerfa auprès des différentes administrations	24 €			★
Etat locatif au 1 <sup>er</sup> Janvier pour déclaration d'impôt	60 €			Sur extranet
Gestion des obligations du locataire (révision chaudière, ramonage cheminée...)	/	★	★	★
Suivi et relance de l'assurance du locataire	/	★	★	★
Frais de souscription et gestion des contrats d'assurances bailleur (GLI, PNO,...)	40 € par an et par lot			★
Indemnités en cas de rupture anticipée du mandat	Montant des honoraires dues à échéance			
Restitution dossier locataire en cas de rupture amiable anticipée	Forfait : 300 € par lot			
<b>Prestations techniques et gestion des travaux</b>				
Faire exécuter l'entretien courant et les travaux	/	★	★	★
Déplacement sur site pour constat de travaux ou établissement devis	Vacations horaires : 75 € + 10 € après 18h30		★	★
Déplacement pour relevés de sous-compteurs (en cas de compteurs collectifs)	Vacations horaires : 75 €			★
Préconisations travaux nécessaires à la relocation	/	★	★	★
Visite-conseil préalable à l'état des lieux de sortie (sur demande du bailleur)	/	★	★	★
Rédaction et édition ERP		35 €	30 €	25 €
Commande et renouvellement des diagnostics techniques obligatoires	25 € par demande			★
<b>Gestion des sinistres (dégâts des eaux, incendies,...)</b>				
Mission et assistance sinistres (ouverture du dossier, déclaration du sinistre, rédaction du constat amiable avec le locataire et envoi aux assurances propriétaire et locataire)	Forfait : 80 €			★
Déplacement sur site pour constat ou expertise suite sinistre (dégâts des eaux, incendies,...)	Vacations horaires : 75 € + 10 € après 18h30			★
Clôture du sinistre après remboursement	Forfait : 70 €			★
<b>Gestion des procédures et contentieux</b>				
Gestion du précontentieux locataire (relances téléphoniques, lettres simples de rappel, rdv locataire)	/	★	★	★
Suivi, constitution et transmission des documents nécessaires à l'huissier dans le cadre d'une procédure	Forfait : 70 €			★
Constitution et transmission des documents nécessaires à un avocat dans le cadre d'une procédure	Forfait : 70 €			★
Traitement de refus de prélèvement	20 €		★	★
Traitement de refus de chèque	20 €		★	★